

Démarche : Subvention Interministérielle pour Séjour d'Enfants (SISE) aux MEF - 2026

Organisme : Secrétariat général - Bureau des politiques sociales SRH3A

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

La subvention interministérielle pour séjours d'enfants est une aide financière non remboursable destinée à participer aux frais de séjours des enfants des agents des MEF, dans des structures de loisirs ou de vacances.

Les séjours proposés par Action sociale finances Vacances (ex EPAF), déjà subventionnés sont exclus de ce dispositif.

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement (sous certaines conditions, art.17 du RGPD), vous devez vous adresser au délégué à la protection des données des MEF - Délégation aux Systèmes d'Information. 139, rue de Bercy Télédéc 322. 75572 PARIS CEDEX 12 mél : le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr

Vous êtes un agent des Ministères économiques et Financiers (MEF)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

Vous êtes un agent dont la gestion relève des Secrétariats Généraux Communs Départementaux

Uniquement pour les personnels exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles (Directions Départementales de la Protection des Populations ou Directions Départementales de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations, dépendant des Secrétariats Généraux Communs Départementaux : (SGCD – DDI), hors DREETS

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

Joindre tout document justifiant de votre affectation en SGCD au format PDF.

A défaut, cette demande ne sera pas prise en compte.

1. Situation de l'agent

Situation du demandeur

Un seul choix possible

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Actif
- Retraité(e)
- Tuteur ou Tutrice
- Conjoint(e) non fonctionnaire d'un agent des MEF décédé

Délégation d'action sociale dont vous dépendez

Faites défiler et indiquez la délégation d'action sociale (DDAS) dont vous dépendez (résidence administrative).

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 01 - DDAS Ain
- 02 - DDAS Aisne
- 03 - DDAS Allier
- 04 - DDAS Alpes-de-Haute-Provence
- 05 - DDAS Hautes-Alpes
- 06 - DDAS Alpes-Maritimes
- 07 - DDAS Ardèche
- 08 - DDAS Ardennes
- 09 - DDAS Ariège
- 10 - DDAS Aube
- 11 - DDAS Aude
- 12 - DDAS Aveyron
- 13 - DDAS Bouches-du-Rhône
- 14 - DDAS Calvados
- 15 - DDAS Cantal
- 16 - DDAS Charente
- 17 - DDAS Charente-Maritime
- 18 - DDAS Cher
- 19 - DDAS Corrèze
- 2A - DDAS Corse-du-Sud
- 2B - DDAS Haute-Corse
- 21 - DDAS Côte-d'Or
- 22 - DDAS Côtes-d'Armor
-

Subvention Interministérielle pour Séjour d'Enfants (SISE) aux MEF - 2026

- 24 - DDAS Dordogne
- 25 - DDAS Doubs
- 26 - DDAS Drôme
- 27 - DDAS Eure
- 28 - DDAS Eure-et-Loir
- 29 - DDAS Finistère
- 30 - DDAS Gard
- 31 - DDAS Haute-Garonne
- 32 - DDAS Gers
- 33 - DDAS Gironde
- 34 - DDAS Hérault
- 35 - DDAS Ille-et-Vilaine
- 36 - DDAS Indre
- 37 - DDAS Indre-et-Loire
- 38 - DDAS Isère
- 39 - DDAS Jura
- 40 - DDAS Landes
- 41 - DDAS Loir-et-Cher
- 42 - DDAS Loire
- 43 - DDAS Haute-Loire
- 44 - DDAS Loire-Atlantique
- 45 - DDAS Loiret
- 46 - DDAS Lot
- 47 - DDAS Lot-et-Garonne
- 48 - DDAS Lozère
- 49 - DDAS Maine-et-Loire
- 50 - DDAS Manche
- 51 - DDAS Marne
- 52 - DDAS Haute-Marne
- 53 - DDAS Mayenne
- 54 - DDAS Meurthe-et-Moselle
- 55 - DDAS Meuse
- 56 - DDAS Morbihan
-

Subvention Interministérielle pour Séjour d'Enfants (SISE) aux MEF - 2026

- 58 - DDAS Nièvre
- 59 - DDAS Nord
- 60 - DDAS Oise
- 61 - DDAS Orne
- 62 - DDAS Pas-de-Calais
- 63 - DDAS Puy-de-Dôme
- 64 - DDAS Pyrénées-Atlantiques
- 65 - DDAS Hautes-Pyrénées
- 66 - DDAS Pyrénées-Orientales
- 67 - DDAS Bas-Rhin
- 68 - DDAS Haut-Rhin
- 69 - DDAS Rhône
- 70 - DDAS Haute-Saône
- 71 - DDAS Saône-et-Loire
- 72 - DDAS Sarthe
- 73 - DDAS Savoie
- 74 - DDAS Haute-Savoie
- 75 - DDAS Paris
- 76 - DDAS Seine-Maritime
- 77 - DDAS Seine-et-Marne
- 78 - DDAS Yvelines
- 79 - DDAS Deux-Sèvres
- 80 - DDAS Somme
- 81 - DDAS Tarn
- 82 - DDAS Tarn-et-Garonne
- 83 - DDAS Var
- 84 - DDAS Vaucluse
- 85 - DDAS Vendée
- 86 - DDAS Vienne
- 87 - DDAS Haute-Vienne
- 88 - DDAS Vosges
- 89 - DDAS Yonne
- 90 - DDAS Territoire de Belfort
-

Subvention Interministérielle pour Séjour d'Enfants (SISE) aux MEF - 2026

- 92 - DDAS Hauts-de-Seine
- 93 - DDAS Seine-St-Denis
- 94 - DDAS Val-de-Marne
- 95 - DDAS Val-D'Oise
- 971 - DDAS Guadeloupe
- 972 - DDAS Martinique
- 973 - DDAS Guyane
- 974 - DDAS La Réunion
- 975 - DDAS St Pierre et Miquelon
- 976 - DDAS Mayotte
- 987 - DDAS Polynésie Française
- 988 - DDAS Nouvelle Calédonie

Catégorie

Un seul choix possible

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- A+
- A
- B
- C
- Contractuel

Dernière direction d'affectation

Un seul choix possible

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- DGFIP
- DGDDI
- DGCCRF
- INSEE
- SECRETARIAT GENERAL
- AUTRES DIRECTIONS DES MEF
- AUTRES STRUCTURES

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièce justificative

Transmettez la copie d'un document justifiant votre appartenance, lorsque vous étiez en activité, aux MEF : dernier bulletin de salaire ou carte professionnelle ou dernier arrêté d'affectation.

Subvention Interministérielle pour Séjour d'Enfants (SISE) aux MEF - 2026

Direction d'affectation

Un seul choix possible

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- DGFIP
- DGDDI
- DGCCRF
- INSEE
- SECRETARIAT GENERAL
- AUTRES DIRECTIONS DES MEF
- AUTRES STRUCTURES

Adresse administrative

Adresse personnelle

Adresse électronique

Numéro de téléphone

Situation familiale

Un seul choix possible

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Marié(e) ou pacsé(e)
- Vie maritale
- Célibataire
- Veuf/veuve
- Séparé(e) ou en instance de divorce
- Divorcé(e)

Votre conjoint(e) est-il (elle) fonctionnaire ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Certifiez que votre conjoint(e) n'a pas formulé la même demande de prestation en cochant la case

Subvention Interministérielle pour Séjour d'Enfants (SISE) aux MEF - 2026

Cochez la mention applicable

Oui

Non

2. Informations sur l'enfant qui a effectué le séjour

Nom de l'enfant

Prénom de l'enfant

Date de naissance de l'enfant

L'enfant a moins de 18 ans

Cochez la mention applicable

Oui

Non

L'enfant est-il en situation de handicap ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

L'enfant ne remplit pas les conditions d'âge pour être éligible à cette prestation

L'aide est soumise à conditions d'âge (l'enfant doit avoir moins de 18 ans)

Le taux d'incapacité de l'enfant est-il de 50% ou plus?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif relatif à une reconnaissance de handicap

Joignez la carte de mobilité inclusion ou la notification de la CDAPH au format PDF

3. Type de séjour concerné

Type de séjour concerné (dont SCVP)

Un seul choix possible.

RAPPEL : une demande par type de séjour et par enfant.

Pour les centres de loisirs sans hébergement (CLSH), vous pouvez regrouper les demandes sur plusieurs périodes au cours d'une même année. Exemple : Paul a effectué plusieurs séjours en CLSH, entre le 2 janvier et le 31 mai 2023, pour une durée totale de 18 jours. Une seule demande peut être déposée pour cette période à partir du 1er juin 2023.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Centres de Loisirs, sans hébergement, journée complète et/ou demi-journée

Colonies de vacances, enfant de moins de 13 ans

Colonies de vacances, enfant de 13 à 18 ans

Subvention Interministérielle pour Séjour d'Enfants (SISE) aux MEF - 2026

- Maisons familiales de vacances et gîtes, autre formule
- Maisons familiales de vacances et gîtes, séjour en pension complète
- Séjours en centres de vacances spécialisés (handicap), par jour
- Séjours linguistiques, enfant de moins de 13 ans
- Séjours linguistiques, enfant de 13 à 18 ans
- Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif, séjour inférieur à 21 jours
- Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif, séjour de 21 jours ou plus

Type de séjour concerné

Un seul choix possible par demande.

RAPPEL : une demande par type de séjour et par enfant.

Pour les centres de loisirs sans hébergement (CLSH), vous pouvez regrouper les demandes sur plusieurs périodes au cours d'une même année. Exemple : Paul a effectué plusieurs séjours en CLSH, entre le 2 janvier et le 31 mai 2026, pour une durée totale de 18 jours. Une seule demande peut être déposée pour cette période à partir du 1er juin 2026.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Centres de Loisirs, sans hébergement, journée complète et/ou demi journée
- Colonies de vacances, enfant de moins de 13 ans
- Colonies de vacances, enfant de 13 à 18 ans
- Maisons familiales de vacances et gîtes, autre formule
- Maisons familiales de vacances et gîtes, séjour en pension complète
- Séjours linguistiques, enfant de moins de 13 ans
- Séjours linguistiques, enfant de 13 à 18 ans
- Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif, séjour inférieur à 21 jours
- Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif, séjour de 21 jours ou plus

4. Séjour concerné par la demande

Date du début du séjour

Date de fin de séjour

Votre demande de CLSH concerne :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- des journées
- des demi-journées
- des journées et des demi-journées

CLSH, nombre de journées

Subvention Interministérielle pour Séjour d'Enfants (SISE) aux MEF - 2026

CLSH, nombre de demi-journées

CLSH, nombre de journées et de demi-journées

Exemple : Paul a effectué un séjour de 5 jours et 3 demi-journées Vous devez indiquer 6 jours et demi soit 6,5. Le nombre de jours et de demi-journées doit apparaître sur l'attestation.

Nombre de journées ou de nuitées

Pour les séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif, indiquez le nombre de journées. Pour les autres types de séjours, indiquez le nombre de nuitées.

Montant du séjour, en €

Ce séjour a t-il fait l'objet d'une prise en charge par tiers ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de prise en charge

Joignez le justificatif au format PDF

Indiquez le montant acquitté par la famille, en €.

Indiquez le montant du séjour pris en charge par un tiers, en €.

5. Pièces justificatives.

En cas de pièces justificatives manquantes, votre dossier devra être complété dans un délai maximum de deux mois à compter de la date de dépôt. A l'issue de ce délai, les demandes incomplètes seront définitivement rejetées.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Photocopie du ou des derniers ASDIR ou avis d'impôt sur les revenus ou de non-imposition disponible(s), selon la situation familiale du demandeur

Joignez le document demandé au format PDF

ATTENTION, vous devez transmettre les documents disponibles les plus récents. En cas de présentation d'un justificatif de ressources ancien, votre demande pourra être refusée.

En cas de changement de situation survenu 1 mois (au plus tard) avant la date du séjour (mariage, naissance, séparation, divorce, décès, chômage ou reprise du travail, temps partiel, diminution ou augmentation du temps de travail...) fournir les éléments permettant de rétablir le quotient familial à la date du début du séjour (photocopie des différents avis d'imposition y compris ceux de l'année N-1, attestations Pôle emploi, décisions, notifications, jugements...)

Indiquez votre Revenu Fiscal de Référence (RFR) apparaissant sur le dernier l'avis d'imposition

L'information est disponible sur votre dernier avis d'imposition ou ASDIR.

En cas de changement familial, montant du RFR reconstitué

Subvention Interministérielle pour Séjour d'Enfants (SISE) aux MEF - 2026

Indiquez le nombre de parts apparaissant sur le dernier avis d'imposition

L'information est disponible sur votre dernier avis d'imposition ou ASDIR.

En cas de changement familial, nombre de parts reconstitué

Indiquez le nombre de parts supplémentaires

Pour les agents dont la gestion relève des SGCD :

- une part supplémentaire est comptabilisée dans le cas où le demandeur est en situation de parent isolé assumant seul la charge financière de son enfant ;

- une demi-part est ajoutée dans le cas d'un agent en situation de handicap, ou ayant un enfant ou une personne à charge en situation de handicap, titulaire d'une carte d'invalidité ou d'une carte mobilité inclusion (CMI) avec la mention invalidité et/ou bénéficiant d'une prestation sociale liée au handicap.

Indiquez le nombre de parts total auquel vous prétendez pour le calcul de cette prestation

Uniquement pour les agents dont la gestion relève des SGCD, indiquez le total nombre de parts apparaissant sur l'avis + le nombre de parts supplémentaires pour la prise en compte de votre situation.

Indiquez votre Quotient Familial Mensuel (QFM)

Munissez-vous de votre dernier avis d'imposition et indiquez le résultat chiffré de l'opération suivante :

(votre Revenu Fiscal de Référence (RFR) / votre nombre de parts) / 12 mois

Par exemple : votre foyer dispose d'un RFR de 26000 € et de 3 parts

Calcul : $(26\ 000/3) / 12 = 722$. Résultat à indiquer : 722.

Vous ne remplissez pas les conditions de ressources pour être éligible à cette prestation

Consultez le barème des MEF

Vous ne remplissez pas les conditions de ressources pour être éligible à cette prestation

Consultez le barème des MEF

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Dernier bulletin de salaire ou titre de pension

Joignez le document demandé au format PDF

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie intégrale du livret de famille ou extrait d'acte de naissance

Joignez le document demandé au format PDF

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Relevé d'identité bancaire ou postal

Joignez le document demandé au format PDF

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation des MEF établie, à la fin du séjour, par l'organisme d'accueil

Vous pouvez télécharger le modèle suivant et le faire remplir.

Joignez le document demandé au format PDF.

ATTENTION : l'attestation transmise doit être lisible, complète et non raturée.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autre justificatif de changement de situation

Subvention Interministérielle pour Séjour d'Enfants (SISE) aux MEF - 2026

Joignez les pièces justificatives complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance du service instructeur au format PDF

En tant que de besoin et dans le cadre du contrôle interne, des justificatifs complémentaires pourront vous être demandés.

RAPPEL : en cas de fraude avérée, le demandeur pourra se voir exclu pour une durée minimum d'un an du bénéfice de la prestation. Son employeur sera par ailleurs informé.

Vous attestez que les informations communiquées sont exactes et vous vous engagez à signaler tout changement de situation.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Vous acceptez que vos données personnelles soient conservées par l'administration (maximum 36 mois)

L'accès aux données personnelles des agents ne sera accessible que par les administrateurs et instructeurs des dossiers.

Cochez la mention applicable

Oui

Non